

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 21 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCATION

Datée	du 14/10/21
Affichée	le 15/10/21

OBJET

Aménagement de la voie
verte/voie douce : avenant de
transfert du contrat en cours
d'exécution au mandataire

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 14 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire.

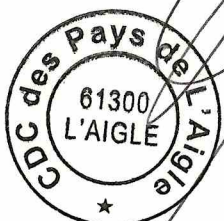
Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après
publication le 28 octobre 2021

Etaient présents : Jean SELLIER
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLEE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENOTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Absent excusé : Philippe VAN-HOORNE

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que lors de la séance de ce jour, le Bureau a attribué à la SHEMA le marché subséquent n° 2 (MS2) de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la voie verte/voie douce.

Ce contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage confère à la SHEMA le pouvoir de représenter la CdC pour l'accomplissement des actes juridiques relevant de la maîtrise d'ouvrage.

Aussi, il y a lieu de formaliser l'intégration d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par un avenant de transfert pour le contrat de maîtrise d'œuvre conclu à ce jour, dans le cadre du marché subséquent n° 2.

Le contrat objet du transfert est le contrat de maîtrise d'œuvre auprès du groupement « La Compagnie du Paysage ».

Opération	Descriptif	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant HT - Marché initial	Déjà réglé à la date de l'avenant	Part du marché restant à exécuter et à régler - HT
MS2 voie douce	Travaux espaces publics	Maîtrise d'œuvre	La Compagnie du Paysage	126 750,00 €	0,00 €	126 750,00 €

Acte rendu exécutoire après
publication le 28 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 portant attribution de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification des espaces publics à L'Aigle au groupement « La Compagnie du Paysage »
- Vu la délibération n° 2021-06-24-123 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2021 portant attribution du marché subséquent n° 2 pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la voie douce/voie verte au groupement « La Compagnie du Paysage »
- Considérant lors de la présente séance l'attribution du mandat de maîtrise d'ouvrage à la SHEMA pour le marché subséquent n° 2 relatif à l'aménagement de la voie verte/voie douce

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président et la SHEMA, mandataire agissant au nom et pour le compte de la CdC, à signer l'avenant relatif au transfert du marché subséquent n° 2 de maîtrise d'œuvre cité ci-dessus et conclu par la CdC dans le cadre de l'aménagement de la voie verte/voie douce

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme